

Le camion de la CGT informe les saisonniers arlésiens

La caravane du syndicat est venue informer les saisonniers sur leurs droits

À l'image des travailleurs saisonniers, pas de trêve estivale pour la CGT. Le syndicat organise un "tour de France social" pour informer les saisonniers de leurs droits. Hier matin, pour la troisième année consécutive, ils ont stationné leur caravane sur la place Charles de Gaule. L'initiative est nationale : tout l'été, cinq camions de la CGT vont sillonner la France. Il est difficile de connaître précisément le nombre de saisonniers travaillant à Arles cet été. Mais pour se faire une idée, cette catégorie représente selon l'INSEE 1% du volume d'emploi global de la région, soit près de 15 000 emplois. La secrétaire générale de l'union locale d'Arles, Véronique Neff, parle, elle, de 600 000 visiteurs cet été dans la ville. Autant de travail dans les milieux de l'hôtellerie et de la restauration notamment.

Des conditions précaires

Les militants divisés en trois groupes ont parcouru la ville pour aller à la rencontre des saisonniers sur leurs lieux de travail. "Il peut y avoir des tensions, mais aujourd'hui nous avons eu un très bon accueil, même les patrons demandaient des infos pour leurs CDD. Les gens ont compris qu'on est pour le progrès social", détaillent les militants qui reviennent de la tournée et expliquent s'être

concentrés sur les secteurs du tourisme et des petits commerces, mais aussi sur les Rencontres Photos. Pour Pierrick Le Feuvre, un des militants, le travail de certaines petites mains des Rencontres, sous contrats aidés de 6 mois, relève de l'emploi saisonnier. "Ils travaillent 8 heures payées 20 en mai et juin, puis pendant l'été ça passe à 30 heures par semaine, c'est là où il y a un be-

soin", défend-il. Bruno Clément cite, lui, l'exemple d'une saisonnière bac + 5 aux ateliers rencontrée hier matin, "pressée comme un citron" qui doit revenir à l'union locale pour mieux connaître ses droits. Lors de cette prise de contact, les militants ont répondu aux questions des salariés, essentiellement sur le temps de travail. "Souvent ce sont des gens qui ont vu leurs pauses de 20 mi-

nutes ponctionnées de leur salaire, ou leur pause déjeuner par exemple", explique Véronique Neff. Car les contrats saisonniers sont particulièrement précaires : ni indemnité ni prime à la fin du contrat, contrairement aux CDD, et les deux jours et demi de congés par mois ne sont souvent pas pris. Encore du travail pour les "camarades", qui s'arrêtent demain à Villefort.

Mahaut LANDAZ



Les militants revenaient de leur tournée hier matin. Divisés en trois groupes, ils sont allés à la rencontre des saisonniers arlésiens sur leurs lieux de travail.

/PHOTO VALÉRIE FARINE